Les subsides

M. McKenzie: Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire des nouvelles de la question n° 11. J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises. Nous éprouvons énormément de difficultés à obtenir des renseignements de M. Michael Warren au sujet de l'activité de la Société canadienne des postes. Je n'ai rien pu en tirer au comité.

Le secrétaire parlementaire verra-t-il pourquoi je ne peux pas obtenir de réponse à la question n° 11 inscrite au Feuilleton il y a plus d'un an? Elle a trait à l'échelle des traitements des 26 vice-présidents et administrateurs régionaux. Un an est beaucoup trop long pour répondre à une question de ce genre. Je voudrais qu'il nous obtienne ce renseignement parce que M. Warren reviendra témoigner devant le comité et ce renseignement sera très utile.

J'ai demandé à diverses reprises au secrétaire parlementaire d'expliquer pourquoi on tarde à répondre à la question n° 13 inscrite initialement au *Feuilleton* le 13 novembre 1981. C'est au sujet...

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Il suffit de mentionner le numéro de la question pour obtenir une réponse du secrétaire parlementaire.

M. McKenzie: En outre, dans la question n° 2 je demande pourquoi deux places de stationnement sont réservées au ministre à l'aéroport international. Il y a aussi la question n° 5 inscrite au *Feuilleton* en octobre dernier à propos du programme de symbolisation des Travaux publics.

La question suivante est très importante pour le Manitoba. Je demanderais au secrétaire parlementaire de s'enquérir au sujet de la question n° 6, qui porte sur les subventions accordées par le secrétariat d'État aux groupes multiculturels du Manitoba. Nous voulons savoir qui bénéficie de ces subventions. S'agit-il seulement de certains groupes privilégiés?

Une autre question très importante a été inscrite au Feuilleton en novembre dernier; il s'agit de la question nº 1, qui porte sur les pratiques observée par le ministère de la Défense nationale pour les promotions. Il y a énormément de confusion à ce sujet. J'aimerais recevoir une réponse dans un délai raisonnable.

J'ai posé certaines de ces questions cinq ou six fois ou même davantage. On ne nous donne jamais la moindre explication sur les retards. Je voudrais que le secrétaire parlementaire s'engage à nous donner d'ici, disons, la semaine prochaine, une explication quelconque sur ce retard.

Le président suppléant (M. Herbert): Il est évident que le gouvernement n'est nullement obligé de répondre. Le député peut faire valoir son point. Il devrait se contenter de rappeler le numéro des questions et éviter de s'attarder sur les questions elles-mêmes.

M. Evans: Monsieur le Président, le député doit savoir que je ne peux prendre d'engagement au nom des ministres. Les questions sont soumises aux ministres et à leurs ministères. Et les ministres font tout leur possible pour obtenir des réponses. Je peux difficilement faire mieux que leur demander ce qui se passe et s'il y aurait moyen d'accélérer les choses. Cela, je peux le faire, mais je ne peux m'engager au nom du ministre à

répondre à une question à laquelle, comme vous l'avez dit, monsieur le Président, personne n'est obligé de répondre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je demande au secrétaire parlementaire de prêter l'oreille un instant. Au moment où j'ai été élu la première fois à la Chambre, nous étions prévenus quand on se préparait à répondre aux questions. Et on nous remettait les réponses sur nos pupitres ici même à la Chambre. Le système a été changé dernièrement. Les réponses parviennent maintenant à nos bureaux avec 24 heures de retard. Quand il s'apprête à déposer une réponse, le secrétaire parlementaire pourrait-il voir à ce que nous recevions les réponses à la Chambre et que nous en soyons prévenus?

• (1520)

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, je vous prie. C'est une affaire de procédure et la présidence va s'en occuper.

Le secrétaire parlementaire a répondu aux questions énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— MOTION DE DÉFIANCE—LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES JEUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir établi des politiques qui ne réussissent toujours pas à ramener même au niveau antérieur à la récession les possibilités d'emploi pour les jeunes au moment où des centaines de milliers de jeunes Canadiens s'apprêtent à quitter les écoles et les universités pour se joindre à la population active et où le taux de chômage chez les jeunes adultes du Canada demeure le plus élevé de tous les pays occidentaux industrialisés.

Et de l'amendement de M. Deans:

Qu'on modifie la motion en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant, immédiatement après, ce qui suit:

«et particulièrement d'avoir adopté les taux d'intérêt et la politique monétariste des États-Unis et d'avoir ainsi réduit les possibilités d'emploi pour les jeunes Canadiens.»

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, nous poursuivons la discussion de la motion de défiance présentée contre le gouvernement en raison de sa politique relative au chômage des jeunes. Il ne me reste que cinq minutes, et j'ai énormément à dire.

Je parlerai tout d'abord du ministère d'État à la Jeunesse. Je constate avec plaisir que la titulaire de ce portefeuille (M^{me} Hervieux-Payette) vient d'arriver. Ce ministère serait excellent si on lui permettait de fonctionner en ministère d'État. Le ministre a reçu la mission de sensibiliser l'opinion aux besoins des jeunes. Or, monsieur le Président, il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi pour voir que la principale préoccupation de la jeunesse, c'est le chômage.